



Téléphone 02 48 59 23 42
maire.bengy@orange.fr

Le

18 FEV. 2025



**Madame La Présidente
De la Chambre Régionale des Comptes
15, rue d'Escures BP 2425
45032 ORLÉANS CEDX 1**

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu le rapport de la chambre régionale des comptes relative à la gestion de la communauté de commune du Pays de Nérondes (CCPN) que vous m'avez adressé.

Ce rapport appelle de ma part plusieurs observations :

- j'observe une contradiction d'une part entre la page 9 du rapport où vous situez la CCPN dans « l'aire d'attraction de Bourges » et d'autre part à la page 11 où vous affirmez que la CCPN est « partagée entre deux bassins de vie (Dun-sur-Auron et La Guerche-sur-L'aubois) » ;
- Page 11 :
vous parlez d'une réunion en mai 2022 du Préfet et évoquez une proposition de celui-ci. Assistant à cette réunion, je pense que le terme « proposé » est inexact, le terme « envisagé » est plus conforme. D'ailleurs cette réunion a tourné court. Le président de la CDC Pays Fort Sancerrois plaiderait pour des défusions, au vu des conséquences de la fusion de 3 CDC du département du Cher consécutive à la Loi NOTRE.
- Page 14 :
 - vous oubliez de signaler la baisse drastique du CIF en 2024 (0.1736), ce qui casse complètement la dynamique que vous exposez en bas de page 13.
 - dernier paragraphe de la page 14 : vous parlez de l'opposition de certains élus, il serait plus judicieux de parler de l'opposition de la majorité des communes et de faire figurer le tableau des votes comme mentionné, page 10, du rapport provisoire de la chambre régionale des comptes du 29 août 2024.
- Page 16, conclusion intermédiaire :
vous parlez de « réticences de certaines communes », ce qui n'est pas explicité ce qui me paraît en contradiction avec la 1^{ère} phrase laquelle indique que les élus ont délégué des compétences « au-delà de ses obligations légales ».
- Page 19 :
Vous parlez d'une organisation performante des services mais vous omettez de citer l'augmentation de 52,4% des charges de personnels en 3 ans (286 379€ à 436 552€), ce qui est contradictoire avec une organisation performante des services.

- **Page 30 :**
la comparaison avec les EPCI comparables de la région est discutable dans la mesure où les compétences transférées sont bien moindre avec un CIF de la CCPN de 0.1736 contre 0,40 de moyenne nationale et un potentiel fiscal par habitant de la CCPN bien inférieur à la moyenne nationale.
- **Page 34 :**
le 1^{er} paragraphe s'avère inexact. Je propose une réduction plus conforme à la réalité :
Le coefficient d'intégration fiscal (CIF) a baissé en 2023 avec des effets négatifs sur la DGF et sur le FPIC 2024 suivant la répartition de droit commun. La décision du conseil communautaire du 5 septembre, a cependant limité cette baisse au maximum de ses prérogatives.
Cette baisse du CIF empêche la CCPN de bénéficier de la réforme de la DGF des intercommunalités adoptée en 2019 et accélérée par le PLF 2023. La perte de DGF est estimée à 80 000€ en 2023 et 100 000€ en 2024.
- **Page 34 :**
le SMIRTOM a fait supporter à la CCPN les impayés de ses administrés, alors que l'ensemble des administrés de la CCPN (hors Bengy) prennent en charge par leur redevance les impayés du SMIRTOM.
- **Page 47 :**
La comparaison avec d'autres équipements de la région Centre est à mener avec précaution. Les normes au niveau de la construction s'étant alourdie (RT2012).
La construction du DOJO qui était structurant au niveau de la CCPN n'a pas été accompagné d'une diminution des attributions de compensation pour la commune de Néronde laquelle gèrait le précédent DOJO.
- **Conclusion générale :**

L'enfance et la jeunesse ont été au cœur de la création de la Communauté de Communes du Pays dans Néronde. Cette création se situait dans le prolongement du travail intercommunal d'une quarantaine d'années au sein du SIVOM de Néronde dont le périmètre correspondait à la carte scolaire du collège de Néronde.

Le dynamisme des associations sportives et la pérennité du collège reposent sur l'édification d'un complexe sportif, équipement structurant pour le pays de Néronde.

Aujourd'hui cette construction a permis de sauvegarder le collège de Néronde et a permis le développement des associations sportives lesquelles ont doublé le nombre de leurs licenciés depuis cette édification.

La lutte contre la désertification nécessitait l'accès au très haut débit et à l'installation de la fibre optique ce qui a été réalisé sur l'axe central de la CCPN.

L'accès aux soins devenant problématique, la perspective du départ du dernier médecin a amené le conseil communautaire à construire une maison médicale en lien avec le personnel de santé du pays de Néronde.

Ces divers investissements subventionnés à plus de 60 % ont nécessité un recours à l'emprunt par notre communauté de communes laquelle disposait de peu de ressources fiscales. Les investissements ont été déterminants pour inverser la spirale du déclin et finalement la préservation de nos ressources fiscales.

Mon successeur a augmenté en 3 ans les dépenses de personnel de 52,4 % (soit + 150 173€) sans mettre en face les recettes équivalentes. Ainsi, il a créé un 2^{ème} pôle enfance jeunesses sur la CDC alors qu'il affirmait que la CDC étant trop petite ce qui est contradictoire. Cette augmentation des frais de personnel est supérieure aux annuités de remboursement en capital des emprunts de la CDC, ce qui permet de relativiser le degré d'endettement de celle-ci.

De plus, en ne collectant plus les redevances des ordures ménagères, mon successeur a fermé « le robinet » de la DGF. Celle-ci étant liée au coefficient d'intégration fiscal.

Il importe aujourd'hui de revenir à une saine gestion, celle-ci passe par :

- limiter les dépenses de la CDC aux recettes de la CDC,
- reprendre la collecte des ordures ménagères laquelle engendre une augmentation de la DGF d'environ 100 000 € par an,
- réfléchir à des recettes complémentaires liées :
 - à la mise à disposition du complexe sportif
 - à la fréquentation du centre de loisirs, des services enfance jeunesse et de la culture.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces observations. Je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, à l'expression de mes considérations distinguées.



Denis DURAND

Maire de Bengy-sur-Craon